

# Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°128 du 5 juillet 2012

[Avocats/Institutions représentatives] Evénement

## Bicentenaire du barreau de Montpellier : "*ma plus belle histoire d'amour c'est vous*"

N° Lexbase: N2761BTG



par La Rédaction

**Du 21 au 23 juin 2012, le barreau de Montpellier a fêté son Bicentenaire. Ces trois jours ont mêlé à la fois festivités et colloques devant un parterre d'avocats conséquent. L'occasion était aussi donnée au barreau de Montpellier de faire sa rentrée solennelle. Partenaires du Bicentenaire et présentes à la rentrée solennelle, les éditions juridiques Lexbase vous en proposent cette semaine un compte-rendu.**

Le Bâtonnier Michèle Tisseyre, dont le mandat a débuté le 1er décembre 2010, a ouvert avec émotion la Rentrée solennelle du Bicentenaire du barreau de Montpellier. Emotion d'avoir à ses côtés tous les anciens Bâtonniers du barreau de Montpellier, et à qui elle a témoigné son plus grand respect et sa profonde admiration. Elle a également remercié ses confrères pour leur soutien, leur aide donnée avec la plus grande gentillesse, bienveillance et pertinence tout au long de son Bâtonnat.

Elle a tenu à remercier Luc Kyrkyacharian, Bâtonnier désigné, avec qui elle travaille au quotidien à l'élaboration de nombreux projets pour 2014 à Montpellier. Le Bâtonnier Tisseyre a particulièrement remercié l'Université de droit de Montpellier, son Doyen et ses enseignants, qui ont très activement contribué à l'organisation du Bicentenaire et à l'animation de certaines de ses conférences.

Elle a ensuite laissé place aux deux lauréats de cette rentrée, François Bernon, lauréat du prix "Jacques Lafont", et Nicolas Knispel, lauréat du prix "Vincent Badie" qui ont tous deux avec éloquence abordé la liberté d'expression.

Ensuite reprenant la parole, Michèle Tisseyre a dressé un état des lieux des projets réalisés à Montpellier depuis un an et demi. Le Bâtonnier a rappelé que le barreau a fait face durant cette période à la réforme de la garde à vue, le 14 avril 2011 ; à la réforme de l'hospitalisation sous contrainte, promulguée le 6 juillet 2011 pour être appliqué le 1er août ; à la contribution de 35 euros prévue dématérialisée puis rematérialisée sauf dans certaines juridictions ;

aux difficultés de gestion de l'aide juridictionnelle ; et, enfin, au "tsunami" de la réforme de la procédure devant la cour d'appel, avec ses nouvelles procédures, avec la disparition des avoués et la dématérialisation.

Revenant sur l'origine du Bicentenaire, le Bâtonnier a rappelé qu'il y a bientôt 200 ans le conseil de discipline des avocats du barreau avait été recomposé et un Bâtonnier désigné par arrêté du Procureur général. Si, en soi, ce très vieil événement n'était pas de nature à ce qu'on le décline sur trois jours, c'était l'occasion d'organiser des rencontres multiples démontrant *"que la place du juriste et notamment de l'avocat dans la société a de tout temps été source de progrès social et citoyen. Démontrer aussi que tous les juristes et que tous ceux qui participent à l'œuvre de justice, confiants d'appartenir à une communauté exigeante partageant savoir technique et éthique sont capables de se retrouver autour de sujet sérieux, fondamentaux en les déclinants parfois sous un genre qui peut être moins sérieux"*.

Michèle Tisseyre s'est ensuite interrogée sur l'utilité de l'observation du passé, sur ce que l'Histoire de l'avocat et de son rôle social a pu apprendre à la profession. Si elle constate *"que le costume de l'avocat n'a pas changé depuis des siècles, chaque retour en arrière nous fait remarquer que les vertus, l'identité, le profil, pour parler comme aujourd'hui, le rôle, l'écharpe de l'avocat n'ont pas beaucoup changé"*. Elle rappelle que l'arrêté du 2 novembre 1812 qui a recréé le conseil de discipline de Montpellier impose comme premier devoir à ce conseil de pourvoir à la défense des indigents par l'établissement d'un bureau de consultations gratuites et désigner d'urgence les avocats composant sur le lieu. Elle constate que, si le monde a fondamentalement changé aujourd'hui, l'accès au droit peine.... Chaque année les avocats n'ont de cesse de demander inlassablement une justice pour tous, des moyens pour les défendre tous, et aux nouveaux dirigeants et parlementaires de respecter les engagements pris et renouvelés auprès du Conseil national des barreaux.

1789, 1948, 1950 : ces dates, ces événements, à l'échelle nationale et internationale, ont élargi, ont rendu universel, l'exigence d'égalité de tous devant la loi, devant le juge, dont l'égalité des armes. Avec la réforme de la garde à vue, la France a innové, les 14 et 15 avril 2011, dans une chronologie complexe et un progrès a été marqué. Pour autant le Bâtonnier a rappelé que les barreaux ne pourront pas continuer à faire les travaux du service public au titre de l'organisation de la garde à vue, de la gestion de l'AJ et de son coût. Rappelant que ce qui fait la force de l'avocat c'est sa déontologie, son indépendance, Michèle Tisseyre a salué ses confrères des pays ayant participé au Printemps des pays arabes et, particulièrement ses confrères de Turquie emprisonnés uniquement pour avoir voulu exercer leur profession d'avocat. Elle a tenu également à féliciter et encourager les barreaux du Maroc et d'Algérie qui luttent pour l'abolition de la peine de mort.

Le Bâtonnier a également rappelé que l'indépendance de l'avocat passe aussi par la protection du secret professionnel et compte sur le Président du conseil national des barreaux M. Charrière-Bournazel pour que les engagements pris en mai et juin dernier soient tenus.

Enfin, Michèle Tisseyre a rappelé aux jeunes avocats du barreau les défis qui les attendaient, comme la qualité, l'éthique et la dignité et de ne jamais sombrer dans la simple prestation de service du droit appuyé sur les moyens modernes de *marketing*. Le Bâtonnier a particulièrement attiré leur attention sur la concurrence et la publicité qui représentent de nouveaux défis de l'avocat à l'heure de la communication et à l'heure de la vision européenne du démarchage : *"méfiance pour la dématérialisation qui n'a ni maître ni garant et qui peut avoir des effets dévastateurs"*.

Enfin, le Bâtonnier a conclu son discours, en reprenant les paroles de Barbara, par une confidence destinée aux avocats de son barreau : *"de plus loin qu'il m'en souviennne, ma plus belle histoire d'amour c'est vous"....*